BULLETIN D'INSCRIPTION – FORMATION CERTIPHYTO - Primo Certificat
«Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en entreprise agricole - Décideurs (DENSA)/Opérateurs

A compléter et à renvoyer par mail à l'adresse suivante : cfppa.montbrison@educagri.fr

ou par courrier : **Campus Agronova - CFPPA** – Le Bourg- 42 600 PRECIEUX

Candidat : Nom Prénom …… **Date et lieu de naissance**……
Adresse :……Code postal……Commune……..
Tel fixe ……..… **Tel portable**……**Adresse mail :** ……..…..
Statut : □ **agriculteur(*)** □ **salarié (*)** □ **autre** (à préciser)
(*) Nom, adresse de l'entreprise, numéro de SIRET à préciser : ……
……

❒ ***S'inscrit à la formation « Certiphyto – Primo Certificat – Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques»***

Durée : 2 jours / Horaires : 9h- 12h30 et 13h30-17h

Décideurs en Exploitation agricole ou Opérateurs

☐ **27 et 28 Novembre 2025 à PRECIEUX**
☐ **22 et 23 Janvier 2026 à PRECIEUX**

Type de Certiphyto demandé

- **Décideur** en exploitation agricole, horticulteur, pépiniériste
  Ce certificat s'adresse notamment aux responsables d'exploitations agricoles (chefs d'exploitation ou salariés) réalisant les achats et prenant des décisions techniques sur l'emploi des produits phytopharmaceutiques.agricoles,
- **Opérateur**
  l'opérateur utilise des produits phytopharmaceutiques selon des consignes établies. Différents secteurs d'activités sont possibles, dans des entreprises soumises ou non à agrément (ex : exploitations agricoles, collectivités territoriales…)

Modalités de financement

- **Pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, personnes en phase d'installation** (formation inscrite dans le PPP du candidat)
  - Formation éligible au financement par **VIVEA**
    Justificatifs à fournir par les ayants droits VIVEA dans des situations particulières pour bénéficier d'une prise en charge de la formation par VIVEA
    Contributeurs VIVEA apparaissant non finançables : demander une attestation professionnelle via votre espace MSA en ligne http://www.msa.fr/lfr/services-en-ligne/exploitants
- **Pour les salariés d'entreprises adhérentes à OCAPIAT**
  Formation inscrite au catalogue **OCAPIAT**
- **Pour les candidats utilisant leurs droits CPF**
  - Formation éligible au CPF -lien sur session CPF → Formation CertiphytoDecideur-Primo Certificat

- **Autres situations** → contacter le CFPPA pour les modalités de financement (autre OPCO, France Travail…) - Coût de la formation : 300 €